

NOUVELLE-CALEDONIE

-----  
SENAT COUTUMIER  
-----

N°08-2024 /SC

Du 10 septembre 2024

Haut-Commissariat de la République  
en Nouvelle-Calédonie

1 2 SEP. 2024

CONTRÔLE DE LEGALITE

Ampliations :

H-C	1
Gouvernement	1
Conseils coutumiers	8
Provinces	3
JONC	1
Archives	1

## DELIBERATION

### portant désignation des sénateurs coutumiers au sein des commissions intérieures de l'institution

- Vu la Constitution de la République Française du 4 octobre 1958 et notamment son titre XIII ;
- Vu la Loi Organique modifiée n°99-209 et 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle Calédonie ;
- Vu la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones adoptée le 13 septembre 2007 ;
- Vu la délibération modifiée n°29/DL du 28 juillet 2000 portant règlement intérieur du sénat coutumier de la Nouvelle – Calédonie ;
- Vu l'arrêté n°2020-9914/GNC-Pr du 2 septembre 2020 constatant la désignation des membres du sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie ;
- Vu la délibération n°05-2024/SC du 27 août 2024 portant désignation du président du sénat coutumier de la Nouvelle - Calédonie pour la mandature 2024-2025 ;
- Vu la délibération n°06-2024/SC du 05 septembre 2024 portant désignation des sénateurs coutumiers composant le bureau du sénat coutumier de la Nouvelle – Calédonie pour la mandature 2024-2025,

Le sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie, réuni en application de l'article 14 de la délibération modifiée n°29/DL du 28 juillet 2000 portant règlement intérieur du sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie, par la présente délibération, décide :

(Art 14 : désignation d'un commun accord en tenant compte de la représentation de chacun des huit pays. Tout membre du sénat coutumier doit faire partie d'au moins une commission.

Alinéa 2 : « Le bureau peut désigner des commissions spéciales pour l'étude d'un problème particulier. »)

**ARTICLE 1 :**

A compter du 10 septembre 2024, les commissions du sénat coutumier sont composées comme suit :

A/ Commission relative aux Terres kanak, sols et sous-sols :

Président : M. Justin Marie GAIA  
Vice-président : M. Roger THEVEDIN  
Rapporteur: M. Pascal WADECLA

Membres :

M. Aguetil Mahe GOWE  
M. Hugues VHEMAVHE  
M. Ludovic BOULA  
M. Calixte SIVITONGO  
M. Louis Trabe DJALO

B/ Commission relative à l'Education, formation et jeunesse :

Président : M. Ludovic BOULA  
Vice-président : M. Pascal WADECLA  
Rapporteur: M. Stéphane YEIWENE

Membres:

M. Adrien DIROUA  
M. Mizaël POAPIDAWA  
M. Hugues VHEMAVHE  
M. Victor GOGNY  
M. Yvon KONA

C/ Commission relative au Droit et à la justice :

Président : M. Hugues VHEMAVHE  
Vice-Président : M. Maurice WIMIAN  
Rapporteur : M. Adrien DIROUA

Membres :

M. Stéphane YEIWENE  
M. Roger THEVEDIN  
M. Ludovic BOULA  
M. Calixte SIVITONGO  
M. Justin Marie GAIA

D/ Commission relative au Développement économique, social et de l'environnement :

Président : M. Yvon KONA  
Vice-président : M. Hugues VHEMAVHE  
Rapporteur : M. Ludovic BOULA

Membres :

M. Mizaël POAPIDAWA  
M. Pascal WADECLA  
M. Stéphane YEIWENE  
M. Adrien DIROUA  
M. Calixte SIVITONGO

E/ Commission relative aux Affaires culturelles et politique mémorielle :

Président : M. Maurice WIMIAN  
Vice-président : M. Yvon KONA  
Rapporteur : M. Mizaël POAPIDAWA

Membres :

M. Moïse VHAOU  
M. Adrien DIROUA  
M. Samuel IHAGE  
M. Stéphane YEIWENE  
M. Calixte SIVITONGO

F/ Commission relative à l'Institution, Budget, Moyens logistiques et Personnel :

Président : M. Aguetil Mahe GOWE  
Vice-président : M. Ludovic BOULA  
Rapporteur : M. Maurice WIMIAN

Membres :

M. Stéphane YEIWENE  
M. Moïse VHAOU  
M. Victor GOGNY  
M. Justin Marie GAIA  
M. Yvon KONA

G/ Commission relative à la Santé et médecine traditionnelle :

Président : M. Stéphane YEIWENE  
Vice-président : M. Victor GOGNY  
Rapporteur : M. Roger THEVEDIN

Membres :

M. Moïse VHAOU  
M. Adrien DIROUA  
M. Mizaël POAPIDAWA  
M. Yvon KONA  
M. Samuel IHAGE

H/ Commission relative aux Relations avec les structures et autorités coutumières et les conseils coutumiers :

Président : M. Victor GOGNY  
Vice-président : M. Yvon KONA  
Rapporteur : M. Maurice WIMIAN

Membres :

M. Moïse VHAOU  
M. Justin Marie GAIA  
M. Aguetil Mahe GOWE  
M. Samuel IHAGE  
M. Calixte SIVITONGO

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération est transmise au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, aux huit présidents des conseils coutumiers, au président du gouvernement, à la présidente du congrès, ainsi qu'aux présidents des assemblées de province. Elle est publiée au Journal officiel de Nouvelle-Calédonie.

**Le président du sénat coutumier  
de la Nouvelle-Calédonie**



**Aguetil Mahe GOWE**

**Le porte-parole du sénat coutumier  
de la Nouvelle-Calédonie**



**Victor GOGNY**

